Les relations entre les Religions et l'État, en Belgique

Nous vivons ce paradoxe d'une sécularisation de la société et d'un retour à l'avant-plan des questions religieuses — évolution que nos législations, nationales mais aussi européennes, ne peuvent qu'accompagner. Notre association PAVES est affiliée à *Églises et Libertés*, un Forum qui milite en faveur de la liberté de croire que doit assurer l'État et surtout de la non ingérence des Églises dans les législations étatiques. Il considère qu'il doit faire entendre, à côté d'autres, la position de chrétiens progressistes auprès des organes de l'Union Européenne. Le texte qui suit¹ se présente en préparation de l'assemblée annuelle de ce Forum, à Gand au début mai 2014 ; en une première démarche, il pointe les événements et les thèmes où se confrontent les cultes et l'État en Belgique, se prêtant ensuite à une définition des positions ; un exercice semblable sera sollicité des associations sœurs des autres pays, de manière à formuler des recommandations aux institutions européennes.

« La Belgique se distingue en matière de régulation des religions par la reconnaissance d'une série de cultes ainsi que de la laïcité organisée, lesquels jouissent d'un financement des pouvoirs publics, à des degrés divers. Ces cultes sont à l'heure actuelle au nombre de six — les cultes catholiques, protestant, anglican, israélite, islamique et orthodoxe — auxquels s'ajoute donc la laïcité organisée, représentée par le Conseil central laïque. La reconnaissance implique le financement public des cultes, et notamment la prise en charge du traitement et des pensions des ministres des cultes, l'entretien des bâtiments, le logement des ministres du culte, les subventions aux fabriques d'église et communautés confessionnelles par les communes et provinces.

S'y ajoutent des financements divers, établis par d'autres dispositifs [...] : l'assistance religieuse ou morale spécialisée (aumôneries dans les établissements pénitentiaires, à l'armée, dans les hôpitaux...), émissions concédées sur les chaînes publiques de radio et de télévision, subventions aux

¹ Pour l'essentiel, sa substance est empruntée au document *Les religions et la Laïcité en Belgique, Rapport 2012*, élaboré par l'Observatoire des religions et de la Laïcité. ULB.

bâtiments classés et exonérations dont en premier lieu l'exemption du précompte immobilier pour les édifices affectés à l'exercice du culte ou de la morale laïque. Ils sont à charge de différents niveaux de pouvoir. » (p. 39) D'autres études estiment qu'il faut y ajouter aussi les salaires des professeurs de religion et morale. On ne serait pas loin de 100 € par an et par habitant.

Dans la préparation d'une réforme du **financement** public des cultes, ont été repérés, comme problèmes essentiels, l'automaticité du financement, le manque de transparence et de contrôle, les inégalités entre les convictions. Au niveau fédéral, des groupes de travail ont été constitués depuis 2005, avec comme perspective de lier le financement à une photographie du paysage des convictions (où les catholiques se situeraient désormais à +/-50%, et les autres chrétiens à 2,5%).

Concernant **l'enseignement**, en marge de la question de la pertinence des réseaux scolaires distincts (des enquêtes manifestent l'attachement des parents à un enseignement confessionnel – majoritaire en Belgique –, mais à réactualiser), se pose la question récurrente du maintien et du contenu des cours dits philosophiques : souhait d'un cours de morale ou de philosophie commun (pour aider à l'intégration), ou proposition d'un « tronc commun » avec questionnement philosophique, dialogue interconvictionnel et éducation à la citoyenneté active. Question en cours, la demande d'ouverture d'écoles libres islamiques et de cours de bouddhisme.

Des débats surgissent à propos de la **réaffectation** d'églises désacralisées, en centres spirituels, en surfaces commerciales, en espaces multifonctionnels. Sont concernées, par ex. à Bruxelles, une quarantaine d'églises sur 110).

La Commission spéciale relative au traitement des faits de **pédophilie** dans une relation d'autorité, en particulier au sein de l'Église s'est donné pour mission de comprendre le phénomène de la pédophilie, de vérifier dans le fonctionnement de la Justice la séparation de l'Église et de l'État et, particularité très remarquée, d'assurer, dans la réparation des dommages, la couverture des faits prescrits.

Autres questions médiatisées. On croyait le débat sur l'IVG apaisé, mais les manifestations anti-avortement se signalent en public, et recueillent l'adhésion de membres jeunes. Et le dixième anniversaire de la loi sur l'euthanasie a réouvert le débat, notamment sur l'opportunité d'inclure les enfants.

Les signes religieux dans l'espace public constituent un sujet très sensible. En 2012, Amnesty International a accusé la Belgique de porter atteinte à la liberté religieuse et de tolérer, sinon d'instituer, la discrimination des musulmans, soulevant des protestations. La COMECE (Épiscopats européens) a invité l'Union Européenne à établir une meilleure surveillance des violations de la liberté religieuse en Europe comme dans le reste du monde. Le commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Nils Muiznieks a critiqué les lois anti-burqua votées en France et en Belgique². Une plate-forme pluraliste (musulmans 'laïques', associations chrétiennes et socialistes, Ligue des Droits de l'homme) milite notamment contre l'interdiction du port du voile. Malgré une faible minorité de femmes en burqua ou nikab (+/- 200), l'impact des manifestations contre les contrôles policiers à Molenbeek a été très fort avec, à Anvers une visibilité accrue du groupe Sharia4Belgium et la poussée de la xénophobie.

Le sujet est revenu au devant de l'actualité lors de la prestation de serment d'une parlementaire voilée à la Région de Bruxelles, de soupçons de préoccupations électoralistes dans des communes à forte immigration, du licenciement de vendeuses de magasin en voile. Les débats ne sont pas clos sur l'opportunité du voile dans les bureaux de vote, du crucifix dans les édifices publics.

L'Islam est devenu la seconde religion du pays (5% de la population). Un Exécutif des Musulmans de Belgique est prévu pour la reconnaissance du culte (financement des mosquées et des imams), ayant dû répondre à des exigences sensiblement plus pointilleuses que pour les autres cultes et ayant finalement réglé sa représentativité selon une logique ethnique³ : sur 184 candidats, Marocains (82), Turcs (46), Convertis (11) et Autres (46). Le conflit y est récurrent entre 'réformateurs' (meilleure représentation des convertis et des femmes) et 'conservateurs'.

En ce qui concerne les autres cultes, on note les évolutions suivantes. Une majorité juive vit plus son judaïsme comme une identité, « une mémoire » que comme une religion, mais le conservatisme se renforce à Anvers (avec des écoles réservées). Les églises de type pentecôtiste se développent considérablement, et pas seulement chez les immigrés. Le bouddhisme connaît un succès grandissant et pose sa candidature à la reconnaissance de son culte. Les sectes n'inspirent pas d'inquiétudes majeures.

³ La considérable influence des ambassades étrangères est y perceptible.

 $^{^2\,}$ À relever que le CIO accepte le voile pour les athlètes ou des joueuses de football – entorse à la Charte ?

Le mouvement laïque belge regroupe des courants forts diversifiés, mais autour de la **laïcité organisée** représentée par le Centre d'Action laïque (CAL) et de Unie Vrijzinnige Vereniging (UVV). Reconnus au même titre que les six cultes, ces organismes assurent l'assistance morale laïque, notamment dans les hôpitaux et dans les prisons. L'élection à Bruxelles de deux conseillers de la liste *Islam* (qui revendique l'application de la loi islamique en Belgique) a suscité un débat où fut prônée l'insertion du principe de laïcité dans la Constitution, ce qui remettrait en question le financement des cultes et exclurait les partis qui ne reconnaîtraient pas l'égalité hommes/femmes.

Pierre Galand (CAL) conduit la Fédération humaniste européenne (FHE), partenaire officiel de l'UE, qui milite pour la séparation Église/État en Europe et la neutralité des institutions européennes et qui entend peser dans les débats, tels que ceux, récents, sur les cellules-souches ou l'IVG. L'Association belge des Athées (ABA) et les Athées humanistes de Belgique ont fusionné en un seul organisme Athées de Belgique, se posant en défenseur d'une laïcité philosophique alors que le CAL et le RAPPEL promeuvent la laïcité politique.

En **récapitulant**, les mouvements observés récemment dans le public belge sont l'ignorance progressive des valeurs portées par l'Église (méconnues, par ex., par les opposants à l'accueil de Michèle Martin, compagne de marc Dutroux, par les Clarisses), l'écart grandissant entre des mouvements réformateurs et la hiérarchie catholique, l'impact médiatique d'événements impliquant l'Islam (débats caricaturaux, malaise de la communauté musulmane, crainte de la main mise d'États arabes), l'utilisation du religieux comme marqueur identitaire ainsi que la très faible visibilité médiatique des mouvements évangéliques.

Le sentiment religieux est traversé par un premier paradoxe, l'individualisation du croire et la sécularisation face au retour de certaines institutions, et par un second, l'effacement général de la référence chrétienne face à la forte adhésion d'une minorité, notamment concernant l'école libre.

En Belgique, ces derniers temps, les débats les plus suivis ont porté sur les questions, toujours ouvertes, du financement des cultes, du cours de religion/morale, et des signes religieux en espace public.